

Formation proposée par Ecoute & Sens



L'accompagnement bienveillant en Association Intermédiaire

Lieu : En présentiel

Durée : 7 heures – 1 journée

Participants :

Permanents CIP, chargés d'accueil, encadrants techniques, coordinateurs, direction

Tarifs :

400 € / jour pour les adhérents UNAI

450 € / jour pour les non adhérents

Prérequis :

Être en lien avec les salariés en parcours

Pédagogie :

- Approche interactive et participative
- Mises en situation, études de cas et simulations, apports théoriques adaptés au AI, outils pratiques, débriefings et retours d'expérience

=> **Mise en pratique immédiate au sein de son AI**

Évaluations :

- En amont : recueil des besoins
- En fin de formation : évaluation à chaud
- 3-4 mois après : évaluation à froid

Accessibilité :

Formations ouvertes aux personnes en situation de handicap, avec aménagements possibles selon les besoins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Définir ce qu'est un accompagnement bienveillant en AI dans sa dimension individuelle, collective et institutionnelle
- Renforcer une posture d'écoute et de non-jugement dans la relation d'accompagnement
- Accueillir les émotions avec professionnalisme et poser un cadre sécurisant
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des personnes accompagnées.

CONTENU :

Définition de l'accompagnement bienveillant :

- Qu'est-ce qu'on entend par accompagnement bienveillant ?
- Niveaux individuel, collectif et institutionnel

Posture professionnelle et bienveillance

- Clarifier son rôle et ses limites
- La mission du CIP et les attentes des salariés en insertion
- Réflexion sur sa posture professionnelle

Écoute active et accueillir les émotions et les résistances

- Écoute active, reformulation, questionnement
- Identifier les émotions derrière les comportements
- Accueillir un récit difficile
- Préserver son équilibre

Soutenir sans faire à la place

- Encourager l'autonomie et le pouvoir d'agir
- Repérer les situations de surengagement / surprotection
- Trouver la bonne distance relationnelle

Clôture et Plan d'action individuel